

Intervenant d'action sociale (mise à jour août 2002)

Autres appellations

Animateur de développement social, Assistant de service social, Assistant social, Conseiller en économie sociale et familiale, Conseiller social, Coordinateur social, Négociateur social, Responsable de développement social

Définition

Apporte son aide à des personnes en difficulté pour faciliter leur insertion et améliorer leurs conditions de vie. Aide à résoudre des problèmes divers d'ordre social, administratif, socio-économique, posés par différents publics en quête d'une meilleure insertion sociale (personnes, familles, salariés...). Informe, conseille et propose les dispositifs d'aide existants les mieux adaptés. Analyse la situation et engage les interventions de médiation nécessaires (courriers, enquêtes, démarches accompagnement...). Peut être spécialisé sur des champs d'intervention ou des publics particuliers. Anime ou encadre dans certains cas une petite équipe (responsabilité fonctionnelle ou hiérarchique). Peut aussi être amené à gérer une petite structure.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce généralement dans un bureau et comporte des déplacements sur une zone géographique déterminée (visites à domicile, démarches auprès d'organismes, tenue de permanences...). L'activité s'effectue principalement sous la forme d'une relation bilatérale mais qui s'inscrit de plus en plus dans un travail d'équipe à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure (travail en partenariat ou inter-institutionnel). Elle nécessite dans tous les cas d'observer des règles de discrétion et, selon les structures de respecter le secret professionnel.

Formation et expérience

Cet emploi/métier est accessible généralement aux titulaires d'un diplôme d'Etat de travailleur social (DE d'assistant de service social, DE d'éducateur, DE de conseiller en économie sociale et familiale...). L'accès aux emplois d'assistant de service social est strictement réglementé par la possession du diplôme d'Etat (DEAS). Selon les structures, le type d'interventions ou le public, les recrutements peuvent être élargis à d'autres itinéraires de formation (droit, psychologie...), à d'autres publics, à d'autres expériences professionnelles (formation professionnelle qui constitue une spécialisation). Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours sur titre ou sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation. L'exercice du métier demande de l'expérience dans le poste logement.

Compétences de base

- Informer sur les droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, à la formation...
- Orienter en fonction des demandes vers les lieux d'accueil et différents spécialistes.
- Agir avec les personnes pour surmonter leurs difficultés.
- Participer au développement social de quartiers ou de collectivités et à la mise en oeuvre de politiques d'insertions.
- Identifier, analyser la nature du besoin exprimé.
- Informer sur les données administratives et législatives (cadre réglementaire, circuits administratifs, dispositifs mis en place...).
- Conseiller et proposer les démarches, moyens et interlocuteurs les plus appropriés à la résolution du problème fixé.
- Engager des interventions de médiation entre les usagers et les organismes concernés (courriers, rapports, interventions téléphoniques, démarches...).
- Evaluer régulièrement l'évolution des situations et réajuster éventuellement les interventions.

Compétences associées

- Une bonne culture générale,
- Un intérêt pour les problèmes humains et sociaux,
- Une aptitude aux relations et à la communication,
- Posséder des connaissances en sciences humaines.
- Posséder des connaissances en droit et en économie.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi/métier requiert d'être capable de :

- Etre à l'écoute des autres.
- Réagir avec pertinence aux situations d'urgence.
- Analyser des données et déduire des interventions appropriées.
- Savoir travailler en concertation et en complémentarité.
- Se mettre à la portée des familles.
- Etre disponible.

Spécificités

Champs d'intervention

- Ses actions peuvent être menées auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de familles ou de personnes âgées. Elles requièrent la collaboration d'autres travailleurs sociaux et divers partenaires de l'action sociale (élus locaux, caisse d'assurance maladie, d'allocations familiales...).
- Protection de l'enfance et de l'adolescence.
- Action médico-sociale (éducation sanitaire...).
- Accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle (conditions de travail, préformation...).
- Intervention en économie sociale et familiale (aide éducative budgétaire, gestion de contentieux administratifs et budgétaires...).

Responsabilités exercées

- Coordination d'équipes de travail.
- Participation à la formation du personnel.
- Gestion d'une petite structure.
- Action en direction de l'habitat, du logement (démarches auprès des services spécialisés d'hébergement...).
- Participation à des actions de développement social local.

Activités exercées

- Entretien individuel.
- Intervention auprès de groupes, de familles.
- Entretien téléphonique.
- Autres

Lieu d'exercice de l'activité

Localisation

Peut travailler pour de multiples employeurs tels que :

- Conseils généraux,
- Municipalités,
- Hôpitaux,
- Organismes publics ou semi-publics,
- Entreprises,
- Etablissements sanitaires et sociaux,
- Caisses d'allocations familiales,
- Etablissements scolaires,
- Service d'action sociale,
- Organisme de protection sociale,
- Centre d'accueil, d'hébergement, d'insertion,
- Organisme logeur.

Salaires (à titre indicatif)

- Assistant(e) social(e) 1 an d'expérience : 15,5 KE
- Animateur social 1 an d'expérience 14 KE